

**Mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain », réserve forestière  
Demande de crédit-cadre**

*Préavis N° 2005/57*

Lausanne, le 8 septembre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de 800'000 francs, prélevé sur les fonds du développement durable, destiné à accompagner la mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain » dans les forêts de la Ville de Lausanne.

**2. Contexte général**

« Création d'une réserve biologique légalisée », c'est par ces mots que la Municipalité a exprimé sa volonté de renforcer son action en faveur de l'environnement dans son programme de législature 2002-2005.

Une étude de faisabilité a été menée en 2003-2004 par un groupe composé d'experts externes et de collaborateurs de FoDoVi. En voici les deux conclusions principales :

- La création d'une zone de protection biologique - intégrale ou partielle - de grande envergure dans les forêts de la Ville ne s'avère aujourd'hui socialement et économiquement pas réaliste. Pour garantir l'efficacité écologique, l'acceptabilité sociale et l'intérêt économique d'un tel projet, il convient d'élargir le champ de réflexion à une dimension géographique plus régionale.
- Il convient d'envisager à court terme la mise en place d'une gestion de type « parc naturel périurbain » dans les propriétés forestières du Jorat. Une telle démarche favoriserait la mise en valeur des forêts lausannoises comme une véritable ressource urbaine et permettrait d'envisager des solutions, aussi bien techniques que sociales, à la gestion et à la conservation durable du patrimoine forestier communal.

La notion de gestion de type « parc naturel périurbain » signifie que la préservation des qualités naturelles des forêts prend une place prépondérante dans laquelle s'intègrent les deux autres piliers du développement durable que sont l'économie et l'accueil. Pour installer une telle gestion, il est indispensable de prendre des mesures préalables pour permettre à tous les usagers de s'intégrer dans le périmètre du projet. Il faut que l'usager se sente dans un espace où règne une apparente liberté, mais où l'on réussit néanmoins à préserver les écosystèmes les plus sensibles et la qualité de vie en général.

La forêt lausannoise est une ressource urbaine. Ce terme confirme qu'elle a pour vocation d'accueillir une population en quête de détente et de loisir. L'évolution constatée tend vers une augmentation de sa fréquentation et, à terme, vers un appauvrissement de ses qualités naturelles. Il convient dès lors de garantir une accessibilité maximale dans un environnement préservé, d'où la nécessité de favoriser et gérer l'accueil.

### 3. Objectif du projet

L'objectif de ce projet est de préparer les forêts de la Ville de Lausanne à assurer leur fonction de ressource urbaine.

Actuellement, les signes de sur-fréquentation sont visibles dans les massifs urbains tels que Sauvabelin, le Bois Mermet ou encore le parc Bourget. Ils se traduisent par une asphyxie des sols due au piétinement, une raréfaction de la faune sauvage et des difficultés de régénération de la forêt. A ce stade, l'avenir des forêts n'est pas assuré : il convient donc de prendre des mesures pour garantir leur pérennité. Pour les autres massifs, il s'agit d'anticiper pour éviter d'appliquer des actions curatives chères et restrictives en matière d'accueil, comme des mises à ban par exemple.

Ce projet permet aussi de positionner idéalement les forêts lausannoises en vue de la création à plus long terme d'un *Parc naturel* dans le Jorat. Avec l'annonce programmée du retrait des subventions allouées aux propriétaires des forêts du plateau à partir de 2008, le produit « Parc naturel périurbain », porté par la Confédération et les cantons, constituera la seule possibilité d'obtenir une aide à la gestion et à l'entretien. La Ville de Lausanne se profile donc idéalement pour faire partie des propriétaires soutenus par le Canton et la Confédération.

### 4. Synergies et opportunités

En matière d'accueil, le projet de mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain » se développe parallèlement à celui de la rénovation du Chalet-des-Enfants, qui fait l'objet du préavis N° 2005/33 : « Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles et viticoles ». Il prévoit de transformer l'ancien rural du domaine en un espace multifonctionnel dans lequel on pourra notamment accueillir du public, promouvoir le patrimoine vert, culturel et historique de la Ville, présenter les produits du terroir lausannois (par ex. vins, fromage, bois) et sensibiliser les visiteurs à quelques actions de l'Agenda 21 de la Ville touchant directement lesdits patrimoines.

Le volet économique du projet de « Parc naturel périurbain » étudiera la possibilité de renforcer la viabilité de l'économie forestière en favorisant l'intégration du producteur forestier dans la transformation du produit brut. A ce sujet, un projet consistera à lancer un essai de préséchage des bois en forêt. La plus value ainsi obtenue sur les produits permettra d'améliorer sensiblement les comptes forestiers. D'autre part, la création d'une installation de bio méthanisation au Saugealles est prévue. Une partie de la chaleur produite par celle-ci pourra être récupérée pour créer un séchoir à planches.

Le projet « Parc naturel périurbain » permettra encore

- de régler les problèmes liés au trafic et au parcage,
- d'intégrer les clairières agricoles dans une gestion territoriale et non plus segmentée par types de nature,
- de garantir une agriculture durable en matière écologique à l'intérieur d'un parc naturel, économiquement viable pour les agriculteurs et accueillante pour la population,
- de définir la fréquentation des forêts et l'attente des usagers afin de mieux cibler les actions futures,
- de développer les infrastructures indispensables à l'accueil des Lausannois, ainsi qu'une offre d'encadrement pour découvrir, apprendre et comprendre la nature,

- de classer une zone forestière en réserve intégrale et deux autres en réserve à interventions particulières.

Les coûts de ce projet sont constitués d'études complémentaires (agriculture, parking du Chalet-des-Enfants, transport public écologique, faisabilité d'un séchoir à bois) et des réalisations concrètes nécessaires à court terme (fermeture des routes, signalétique « sport et promenade », construction d'un refuge, construction d'aires de pique-nique, essais de préséchage en forêt).

### **5. Historique et faits marquants dans les forêts lausannoises depuis deux décennies**

- 1982 Tempête de fœhn: 60'000 m<sup>3</sup> versés sur 450 ha.
- 1987 Création de l'étang de la Bressonne.
- 1990 Etablissement de cartes phytosociologiques afin de déterminer les différentes stations qui composent les forêts de la Ville.
- 1992 Ouragan, environ 15'000 m<sup>3</sup> de bois renversé.  
Début des activités pédagogiques en forêt (accueil des classes primaires lausannoises).  
Construction de la Maison de la Forêt de la Ville de Lausanne « Au Boscal ».  
Lancement du projet « Aquifor ». Etude et suivi des zones humides existantes en forêt et recherche de sites pour des remises en eau.
- 1993 Prix de la Fondation Binding « Pour une gestion exemplaire des forêts lausannoises ».
- 1996 Mise en service de la chaufferie à bois de la Tuilière, raccordée au réseau de chauffage à distance de la Ville (permet de chauffer 400 ménages moyens de la commune).
- 1997 Lancement du projet « Biocénose » de l'Institut Fédéral de Recherches Forestières de Birmensdorf dans le bois de Benenté. Projet de suivi scientifique à long terme (50 ans).  
Participation aux travaux de la communauté d'intérêt « Les bois du Haut Jura vaudois » suite au projet de valorisation des bois par ultrasons du Parc jurassien vaudois.  
Création d'un sentier d'évasion le long de la Mère.
- 1998 Neiges lourdes au printemps: Fr. 350'000.- de dégâts.
- 1998 Première exposition « Bosc'Art » à la Maison de la Forêt.  
Essais de paillage sur trois parcelles forestières et suivi de l'impact sur le peuplement lombricien.  
Construction du ponton de la Bressonne.  
Création d'un poste de « Surveillant des forêts lausannoises » à l'effectif du Corps de police.  
Mise en place du concept de sécurité du service.
- 1999 Pose de panneaux didactiques à l'étang de la Bressonne.  
Ouragans Lothar et Martin: 33'000 m<sup>3</sup> renversés surtout dans le Jorat.
- 2000 Stockage de 2'800 m<sup>3</sup> de bois en grumes sous argile à la gravière de la Claie-aux-Moines en vue de les conserver suite à l'ouragan Lothar.  
Comparaison de techniques de rajeunissement sur trois placettes forestières à Peccau suite aux dégâts provoqués par l'ouragan Lothar. Suivi botanique à long terme.  
Premier « Samedi de la forêt » réservé exclusivement aux personnes handicapées.

- Obtention de la distinction «Entreprise forestière exemplaire 2000» de la SUVA.
- 2001 Pose de nichoirs à chauves-souris dans les bois de Sauvabelin.  
Organisation de la première journée de plantation d'arbres pour les nouveau-nés lausannois « Un arbre, un enfant » dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville. 2000 participants.  
Création d'une signalétique des ruisseaux en forêt.
- 2002 Fabrication d'un abribus en bois au Chalet-à-Gobet, financé par l'Agenda 21.
- 2003 Début des travaux sylvicoles de rattrapage le long des berges des ruisseaux et des coteaux urbains lausannois (2'180'000 francs). Préavis municipal n° 2002/9  
Création du chemin des fontaines dans les Bois du Jorat en collaboration avec le service des eaux de la Ville.  
Suite aux attaques de bostryche et à la sécheresse, près de 4'000 m<sup>3</sup> ont dû être abattus.  
Première mise de bois de feuillus par soumission.  
Début de la surveillance équestre dans les bois du Jorat.  
Inauguration de la Tour de Sauvabelin.
- 2004 Restructuration organisationnelle du service.  
L'accueil des classes lausannoises en forêt passe de 2 jours à 4 jours par semaine.  
Constitution de la Communauté d'intérêt pour la valorisation des bois feuillus.  
Lancement des balades accompagnées en forêts lausannoises.  
Accueil des classes lausannoises tous les mercredis à la Tour de Sauvabelin.  
Etude de faisabilité d'une réserve forestière en forêts lausannoises.  
Nouveau mode de commercialisation des bois résineux par Internet et par adjudication.  
Fourniture du bois pour la fabrication de 7 immeubles de logements pour étudiants à la Bourdonnette. Les dalles sont fabriquées en planches clouées.  
Fabrication du mobilier urbain pour le parking relais de la Tuilière (mâts d'éclairage, bordures et barrières).
- 2005 Lancement de la journée internationale de la forêt au Chalet-à-Gobet sur le thème « Sport et forêt » (2500 visiteurs).  
Inauguration des parcours sportifs mesurés dans les bois du Jorat en collaboration avec la Fédération suisse d'athlétisme.  
Mise en place de parcours pour les cavaliers permettant de traverser le territoire et raccordés aux territoires des communes voisines.  
Mise en service du passage à batracien sous la route des Paysans.  
Neiges lourdes du 17 avril: 1000 m<sup>3</sup> de bois renversés.  
Inauguration du sentier « Autour de la Tour » avec les Ligues de la Santé.  
Mise en place de 3 sentiers didactiques « Jorat-nature ».

A la lecture des événements qui ont rythmé la vie du service des forêts, on constate que les activités d'accueil connaissent un développement important depuis 2003. Ceci traduit la volonté exprimée par la Municipalité dans son programme de législature. La fréquentation des nouvelles infrastructures et des activités proposées est excellente, le public est demandeur de ce genre d'activité et répond favorablement à toutes les nouvelles propositions émanant du service des forêts.

## 6. Descriptif et coûts des travaux

### 6.1 Enquête et fréquentation

1. Enquête spécifique (besoins et satisfaction) auprès des usagers des forêts lausannoises conduite en parallèle avec le Service des forêts du Canton de Vaud. Coût total = Fr. 50'000.- dont Fr. 20'000.- à la charge de l'Etat.  
Fr. 30'000.-
2. Evaluation la plus précise possible par échantillonnage du nombre de personnes fréquentant les forêts lausannoises (indispensables pour gérer la mobilité dans les massifs forestiers et pour définir les mesures à prendre pour améliorer les infrastructures ou renforcer la tranquillité de certaines zones).  
Fr. 30'000.-

Le coût total des travaux du chapitre 6.1 est estimé à

**Fr. 60'000.-**

### 6.2 Mobilité

1. Fermeture permanente des routes qui ne sont plus déneigées. Création de places à tourner (ronds-points), pose de signalisation et de barrières, aménagement de quelques places de parcs.  
Fr. 100'000.-
2. Sécurisation du trafic, modification des carrefours dangereux (RC 559 : Golf des Antets – Le Mont, Fontaine des Meules, Boverat, deux carrefours à proximité du Golf). Fermeture de la route des Corbessières. Complément d'étude et coordination avec le service des routes du canton de Vaud.  
Fr. 20'000.-
3. Essai de ligne verte de transport public reliant le Chalet-à-Gobet à Montheron via le Chalet-des-Enfants pendant une douzaine de week-ends de la saison estivale 2006 (principe 178, dossier du plan directeur communal, septembre 1995).  
Fr. 10'000.-

Le coût total des travaux du chapitre 6.2 est estimé à

**Fr. 130'000.-**

### 6.3 Accès et parking au Chalet-des-Enfants

Etude des variantes pour un parking exemplaire. Création de 60 places de parc sur la demi chaussée d'accès et d'une place à tourner ; aménagement de 30 places temporaires aux abords immédiats du restaurant.

**Fr. 40'000.-**

#### 6.4 Amélioration des infrastructures d'accueil

1. Renforcement de la signalisation informative au départ des parcours sportifs et des sentiers. Elargissement de l'offre de panneaux didactiques destinés à expliquer la nature. Fr. 50'000.-
2. Création de cinq aires supplémentaires de pique-nique. Fr. 20'000.-
3. Bancs ; supports pour vélos. Fr. 10'000.-
4. Amélioration de la sécurité des usagers, notamment sur les parcours de VTT (pose de chicanes aux carrefours les plus dangereux). Assainissement des endroits les plus humides et impraticables sur les sentiers existants. Fr. 20'000.-
5. Construction d'un nouveau refuge accessible en voiture en lieu et place de ceux des Côtes et des Censières, qui ne seront accessibles plus qu'à pied. Fr. 200'000.-

Le coût total des travaux du chapitre 6.4 est estimé à **Fr. 300'000.-**

#### 6.5 Préséchage en forêt et unité de séchage de planches aux Saugealles

1. Projet pilote de préséchage des bois en forêt afin de réduire le poids des bois transportés de la forêt à la scierie et donc les nuisances liées au trafic (en collaboration avec l'EPFL). Fr. 20'000.-
2. Etude de faisabilité et éventuellement de dimensionnement pour l'implantation d'un séchoir à planches aux Saugealles, en vue d'optimiser l'énergie produite par l'installation de bio méthanisation prévue aux Saugealles. Fr. 20'000.-

Le coût total des travaux du chapitre 6.5 est estimé à **Fr. 40'000.-**

#### 6.6 Agriculture intégrée et durable

Mandat d'étude à un organisme spécialisé pour l'établissement d'un catalogue de mesures à mettre en œuvre dans les domaines agricoles concernés en adéquation avec les objectifs d'un Parc naturel périurbain.

**Fr. 25'000.-**

#### 6.7 Mises en réserve

Mise en réserve de trois zones forestières: Réserve des Vieux Chênes à Sauvabelin (réserve intégrale), Mouille à Roulin à la Montagne du Château et Forêts des Amburnex (réserves à interventions particulières). Compléments d'études scientifiques et frais de constitution de dossiers. Les subventions à recevoir seront reversées au fonds du développement durable (montant inconnu à ce jour).

**Fr. 30'000.-**

### 6.8 Information

Composition, graphisme et tirage de feuillets explicatifs destinés aux usagers.

**Fr. 20'000.-**

#### Récapitulatif des coûts

Dépensé à ce jour sur le compte d'attente 3200.581.301 (étude de faisabilité et compléments d'études scientifiques)	Fr.	102'538.15
6.1 Enquête et fréquentation	Fr.	60'000.00
6.2 Mobilité	Fr.	130'000.00
6.3 Accès et parking au Chalet-des-Enfants	Fr.	40'000.00
6.4 Amélioration des infrastructures d'accueil	Fr.	300'000.00
6.5 Préséchage en forêt et unité de séchage de planches aux Saugealles	Fr.	40'000.00
6.6 Agriculture intégrée et durable	Fr.	25'000.00
6.7 Mise en réserve	Fr.	30'000.00
6.8 Information	Fr.	20'000.00
Divers, imprévus et arrondi	Fr.	52'461.85
<b><u>Coût total</u></b>	<b>Fr.</b>	<b><u>800'000.00</u></b>

## 7. Calendrier

Les travaux débuteront dès l'approbation du présent préavis et se dérouleront durant trois ans.

## 8. Aspects financiers

### 8.1. Plan des investissements

Une somme de 1'200'000 francs est inscrite au plan des investissements pour les années 2005 et 2006. L'étude de faisabilité a démontré que les travaux à entreprendre, pour améliorer de manière durable les qualités naturelles des forêts ainsi que les conditions d'accueil du public, sont moins importants que prévus lors des premières estimations. Il en résulte donc une économie par rapport aux prévisions initiales.

### 8.2 Rentabilité de l'investissement

Les travaux projetés marquent une orientation des forêts lausannoises vers la notion d'une ressource urbaine destinée à accueillir la population dans un univers préservé. A ce titre, la rentabilité est difficilement chiffrable car elle se quantifie plutôt en terme de bien-être social. Les charges de fonctionnement seront réduites au maximum et comptabilisées sur le budget courant. Vu ce qui précède, l'entier des 800'000 francs sera financé par le Fonds du développement durable.

## 9. Agenda 21

La mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain » dans les forêts de la Ville de Lausanne signifie que lors de chaque décision, le gestionnaire évaluera son impact sur les trois domaines du développement durable. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans la philosophie de l'Agenda 21 de la Ville de Lausanne puisqu'il vise d'une part à garantir la pérennité des écosystèmes et des ressources des forêts urbaines et périurbaines et d'autre part à accueillir, informer et sensibiliser les usagers afin de participer à leur bien-être.

## 10. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2005/57 de la Municipalité, du 8 septembre 2005;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs destiné à couvrir les frais de mise en place d'une gestion des type « Parc naturel périurbain » dans les forêts lausannoises;
2. d'amortir le crédit susmentionné par prélèvement sur le Fonds du développement durable;
3. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche